

COMMUNE DE MITTLACH

Mettant à l'enquête publique l'intérêt général du projet de remplacement du télésiège Deybach et de la Mise en Compatibilité du P.O.S.

Par arrêté du 05 mars 2015 le Maire de MITTLACH a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, portant sur l'intérêt général du projet de remplacement du télésiège Deybach et sur la mise en compatibilité du P.O.S. de la commune.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du responsable du projet, la commune de MITTLACH.

Le dossier pourra être consulté en mairie de MITTLACH pendant la durée de l'enquête publique qui se déroulera **du jeudi 26 mars 2015 au lundi 27 avril 2015**.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des documents aux jours et heures ouvrables de la mairie durant cette période et consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie de Mittlach 9, rue Raymond Poincaré 68380 MITTLACH, siège de l'enquête ou par mail à l'adresse suivante : mairiemittlach@wanadoo.fr en indiquant « Enquête publique Mise en Compatibilité POS » dans l'objet.

Monsieur GOBILLON Yves, Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur HECKY Jérôme, Architecte DPLG, en qualité de suppléant.

Monsieur GOBILLON Yves recevra personnellement toutes observations et réclamations en mairie de MITTLACH, aux jours et heures ci-dessous mentionnés :

- **le jeudi 26 mars 2015 de 8h30 à 12h00**
- **le jeudi 16 avril 2015 de 14h00 à 18h00**
- **le lundi 27 avril 2015 de 8h30 à 12h00**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée :

- en mairie de MITTLACH,
- au tribunal administratif de Strasbourg,
- en préfecture du Haut-Rhin.

Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en Mairie et en Préfecture ou sur le site internet de la commune de MITTLACH à l'adresse suivante : www.mittlach.fr

L'autorité compétente pour approuver la déclaration de projet et la mise en compatibilité du P.O.S. est la commune de MITTLACH par voie de délibération du conseil municipal.

Les informations relatives à cette enquête pourront être consultées sur le site internet de la commune de MITTLACH à l'adresse suivante : www.mittlach.fr